

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2008

SIMPLIFICATION DU DROIT DE LA CHASSE - (n° 888)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article du code de l'environnement L. 424-16 doit être conservé.